

République du Sénégal

Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique Rurale
et de la Sécurité Alimentaire

**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET
INDUSTRIEL DU SENEGAL (SODAGRI)**

PRESENTATION DE LA SODAGRI

Mars 2011

I – PRESENTATION DE LA SODAGRI

La Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal (**SODAGRI**) a été créée en **1974** sous la forme d'une Société Anonyme à participation publique majoritaire placée sous la Tutelle technique du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique rurale et de la Sécurité alimentaire.

Elle a pour objet principal la promotion de projets Agricoles, industriels et d'infrastructures à l'intérieur du territoire national.

Sa première mission a consisté à piloter dès le départ le programme de développement interne dans le Bassin de l'Anambé situé dans la région de Kolda à cheval sur les départements de Vélingara et de Kolda par la réalisation d'infrastructures et d'aménagements hydroagricoles, la formation des producteurs et l'appui conseil, l'entretien et la maintenance des aménagements, la gestion de l'eau et le suivi- évaluation des activités du projet.

Les communautés rurales concernées par les aménagements sont au nombre de (04) quatre CR. Kounkané CR. Kandia et CR. Saré Coly Sallé dans le département de Vélingara et CR. Mampatim dans le département de Kolda.

II MISSION DE LA SODAGRI

L'État du Sénégal a confié ainsi à la SODAGRI une mission générale de maîtrise d'ouvrage délégué qui consiste à poursuivre dans le bassin de l'Anambé les missions de services publics ci-après :

- Le pilotage du développement rural intégré ;
- la maîtrise d'œuvre des infrastructures et des aménagements Hydroagricoles ;
- l'appui conseil et la formation des producteurs ;
- la maintenance des aménagements structurants et collectifs ;
- La gestion de l'eau ;
- le Suivi-évaluation.

Cette mission se subdivise en trois sous- missions particulières :

- Mission d'Agence de développement local ;
- Mission d'Agence d'aménagements Hydroagricoles et d'appui à l'organisation de l'espace rural ;
- Mission d'Agence de développement agricole.

III REALISATIONS :

De 1982 à nos jours, les réalisations de la **SODAGRI** se présentent comme suit :

- Barrage de confluent **59** millions de m³ d'eau de capacité de retenue
- Barrage de Niandouba **85** millions de m³ d'eau de capacité de retenue
- Aménagement de **5000 ha** de terres en double cultures

- Construction de **05** stations de pompage avec leurs chenaux d'amenée
- Construction d'une rizerie industrielle de **2T/heure** (rétrocédée à un privé dans le cadre du désengagement de l'ETAT)
- Construction d'un abattoir moderne,
- Construction de deux (02) étables dont une de quarantaine
- Construction d'une usine de fabrique d'aliments de bétail,
- Réalisation de plus de **400 km** de pistes d'accès aux périmètres et de désenclavement,
- Construction de deux écoles (à Anambé et à Médina Diaghette)
- Réalisation de **05** puits équipés dans la zone du réservoir de Niandouba,
- Construction de **02** postes de santé (à Anambé et à Médina Diaghette),
- Equipement des producteurs en matériel agricole toutefois largement insuffisant
- Octroi de trois lignes de crédit aux producteurs financées par la Banque Africaine de développement (**BAD**) : deux lignes et la Banque Ouest Africaine de Développement (**BOAD**) pour un montant total de **1.425** millions de FCFA
- Conduite de programmes de recherche- développement avec l'ISRA,
- Conduite de programme de reboisement avec les Eaux et Forêts,
- Conduite d'un vaste programme de formation des producteurs et des agents d'encadrement de la **SODAGRI** avec voyages d'études à l'intérieur du Sénégal et hors pays
- Réalisations de plus 1500 ha au titre Campagne de Contre-Saison 2005/2006

IV PROJETS ACHEVES le 31 décembre 2011

La SODAGRI a exécuté deux Projets de Développement :

4.1 Projet d'Appui au Développement Rural dans le Bassin de l'Anambé : PADERBA

4.1.1 Objectif général : Etait de Contribuer à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire par la mise en valeur des terres aménagées du Bassin de l'Anambé en augmentant durablement la production et les revenus agricoles.

4.1.2 Objectifs spécifiques :

- amener les conseils ruraux et les groupements de producteurs à devenir les gestionnaires et les acteurs du développement local notamment par la formation et l'appui conseil ;
- accroître le taux de mise en valeur des périmètres ainsi que les rendements à travers l'appui conseil technique, l'appui à la mutuelle d'épargne et de crédit de l'Anambé, l'accès au crédit et l'organisation de l'approvisionnement et de la commercialisation ;
- valoriser et favoriser les investissements agricoles dans le périmètre et dans les zones voisines du périmètre, notamment par l'appui aux conseils ruraux et l'aide à l'amélioration des infrastructures sociales ;
- protéger et mieux gérer les ressources naturelles du bassin grâce une meilleure affectation des terres et le développement de l'élevage, de la pêche continentale et des cultures en sec.

Le PADERBA a interenu au niveau de sept (07) Communautés Rurales à savoir :

- Bonconto, Saré Coly Sallé, Sinthiang Coundara, Wassadou, Kandia et Kounkané dans le département de Vélingara
- Mampatim dans le Département de Kolda

4.1.3 Principales Composantes :

Les principales composantes du projet étaient :

A. Appui aux Collectivités locales

- A1. Appui aux conseils ruraux :
- A2. Appui aux organisations professionnelles :
- A3. Gestion des ressources naturelles

B. Développement des productions

- B1. Développement de la production végétale
- B2. Développement de l'élevage
- B3. Développement de la pêche continentale

C. Mesures d'accompagnement

- C1. Mise en place d'un crédit de 1.000.000.000 FCFA pour le financement de producteurs dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et la pêche continentale,
- C2. Appui à la commercialisation du riz ;
- C3. Programme de Recherche et de développement confié à l'ISRA

D. Gestion du projet

4.2 Projet de Développement Hydroagricole du Bassin de l'Anambé (PDHBA) :Phase III

4.2.1 OBJECTIF DU PROJET :

Le projet a eu pour objectif de contribuer à réduire la pauvreté et à améliorer la sécurité alimentaire par l'augmentation durable des productions et des revenus agricoles dans la zone du Bassin de l'Anambé.

Les principales composantes du projet étaient :

A. Aménagement des Périmètres Irrigués

- Aménagement d'un nouveau périmètre de 820 ha avec maîtrise complète d'eau ;
- Extension de la Station de Pompage SP5 ;
- Construction de digues de protection autour des secteurs 2 et 5.

B. Mesures d'Accompagnement

- Acquisition de Matériel Agricole et Equipements (2tracteurs équipés, 2 moissonneuses-batteuses, 24 batteuses à riz et 15 décortiqueuses de riz)
- Octroi de Crédit Agricole ;
- Construction de Pistes de désenclavement sur 30 km.

C. Appui à l'Unité de Gestion du Projet (UGP)

Acquisition de matériel informatique, de mobilier et matériel de bureau.

D. Etudes et Contrôle des Travaux

- Etudes APD & DAO (Aménagements, Station de Pompage, digues de protection et pistes) ;
- Etude de la gestion des réservoirs, des lacs Waïma et Niandouba ;
- Assistance au dépouillement des offres pour les travaux ;
- Surveillance & Contrôle des Travaux de Génie Civil.

5. Conclusion

Les problèmes rencontrés sont surtout d'ordre matériel :

- Insuffisances de matériel de tracteurs et accessoires pour la préparation du sol
- Insuffisances de moissonneuses-batteuses pour la récolte de paddy.